



F.F.F.

REGLEMENTS 2011/2012

L.B.F.

COUPE DU DISTRICT FINISTERE-SUD U19 PAUL CRAFF
COUPE DU DISTRICT FINISTERE-SUD U17 PIERRE PHILLIPPE
COUPE DU DISTRICT FINISTERE-SUD U15 TIN BERRE

I – DEROULEMENT DE LA PHASE PRELIMINAIRE

3 TOURS PRELIMINAIRES en fonction des engagés

- ⇒ En U15 : le 1^{er} de chaque poule, les 9 meilleurs 2^{ème} des poules de 4 et les équipes de D1 seront qualifiés pour la compétition propre
- ⇒ En U17 : le 1^{er} de chaque poule ainsi que les 4 meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 seront qualifiés pour la compétition propre
- ⇒ En U 19 : les 2 premiers de chaque poule et les équipes de D1 seront qualifiés pour la compétition propre

II – HORAIRES DES RENCONTRES

Tous les matches sont fixés au SAMEDI à 15 H 30

III – DUREE DES MATCHES

La durée d'un match de COUPE DE DISTRICT :

U19 = 2 X 45 mn

U17 = 2 X 45 mn

U15 = 2 X 40 mn

IV – PARTICIPATION DES JOUEURS

Voir règlement de la COUPE DE BRETAGNE DES JEUNES

V – FEUILLE D'ARBITRAGE

La feuille d'arbitrage devra parvenir IMPERATIVEMENT dans les 24 HEURES, suivant la rencontre, au siège du District Finistère-Sud de Football 14 route de Cuzon 29336 Quimper Cedex.

.../...

VI - CLASSEMENT

Règlement particulier

Classement par Poule identique à celui appliqué par la Ligue :

Les tirs au but interviendront désormais dans l'attribution des points, donc dans le classement et de la façon suivante :

Match gagné sur le terrain	4 points
Match nul mais gagné après les tirs au but	3 points
Match nul mais perdu après les tirs au but	2 points
Match perdu sur le terrain	1 point
Forfait	0 point

Dans l'éventualité où les coups de pieds au but ne seraient pas exécutés, chaque équipe se verrait attribuer 2 points chacune uniquement.

S'agissant d'une épreuve de « COUPE » la notion d'équipe 1, 2 ou 3, entente ou groupement de jeunes, ne sera pas prise en considération quant au classement par poule.

En cas d'égalité, afin de déterminer les équipes qualifiées, application sera faite :

- ⇒ Du goal avérage particulier
- ⇒ Du goal avérage général
- ⇒ De la meilleure attaque
- ⇒ De la meilleure défense
- ⇒ De l'équipe hiérarchiquement inférieure
- ⇒ Du tirage au sort entre les 2 équipes

VII - FORFAIT D'UNE EQUIPE

Le résultat d'un forfait éventuel en poule ne sera comptabilisé que pour les 2 équipes concernées, sans influence sur les autres résultats concernant le club forfait.

VIII - ARBITRAGE

Pas d'arbitre sur la phase préliminaire.

Lors de la compétition propre, le montant de l'arbitrage sera de : 28 €

IX - ARRETE MUNICIPAL

En cas d'arrêté municipal, les rencontres seront inversées

X - EXCLUSION TEMPORAIRE

Application du Règlement adopté en Assemblée générale du District le 6 Juin 2009 - Se référer audit règlement.